



L'ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue à être exercée dans l'Eglise jusqu'à la fin des temps : il est donc le sacrement du ministère apostolique. Il comporte trois degrés : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat.

"Par le Baptême, tous les fidèles participent à la mission du Christ, Prêtre, Prophète et Roi. Dans cette communion et cette mission du baptisé il existe une autre participation à la mission du Christ : servir au nom et en la personne du Christ Tête au milieu de la communauté. Ce service comporte trois missions essentielles : l'enseignement, la sanctification et le gouvernement du Peuple de Dieu.

Le ministère ordonné comprend : les évêques, les prêtres et les diacres. Ce sont les évêques qui célèbrent les ordinations dans les trois degrés du sacrement de l'Ordre.

L'évêque reçoit la plénitude du sacrement de l'Ordre. Il entre ainsi dans le Collège épiscopal et

il devient le chef visible de l'Église particulière qui lui est confiée, le diocèse. Les prêtres sont les coopérateurs de l'évêque et reçoivent de lui la charge d'une communauté paroissiale ou d'une fonction déterminée. Les diacres, ordonnés pour le service de l'Église, sont appelés à exercer des fonctions dans le ministère de la Parole et de l'Eucharistie, et le service de la charité.

Le mot Ordre, dans l'antiquité romaine, désignait des corps constitués au sens civil, surtout le corps de ceux qui gouvernent. Ordinatio désigne l'intégration dans un ordo. Dans l'Église, il y a des corps constitués que la Tradition, non sans fondements dans l'Écriture Sainte (cf. He 5, 6 ; 7, 11 ; Ps 110, 4), appelle dès les temps anciens du nom de taxeis (en grec), d'ordines : ainsi la [liturgie](#) parle de l'ordo episcoporum, de l'ordo presbyterorum, de l'ordo diaconorum. D'autres groupes, reçoivent aussi ce nom d'ordo : les [catéchumènes](#) , les vierges, les époux, les veuves...



L'intégration dans un de ces corps de l'Église se faisait par un [rite](#) appelé ordinatio, acte religieux et liturgique, qui était une

[consécration](#)

, une bénédiction ou un

[sacrement](#)

. Aujourd'hui le mot ordinatio est réservé à l'acte sacramentel qui intègre dans l'ordre des évêques, des presbytres et des

[diacres](#)

et qui va au delà d'une simple élection, désignation, délégation ou institution par la communauté, car elle confère un don du Saint-Esprit permettant d'exercer un " pouvoir sacré " (sacra potestas : cf. LG 10) qui ne peut venir que du Christ lui-même, par son Église. L'

[ordination](#)

est aussi appelée consecratio car elle est une mise à part et une investiture par le Christ lui-même, pour son Église. L'imposition des mains de l'évêque, avec la prière consécratoire, constituent le signe visible de cette

[consécration](#)

(Site du Vatican)